



**UNE**  
**AGRICULTURE**  
*Ecologique*  
— **&** —  
*Paysanne*  
**POUR UNE**  
**ALIMENTATION**  
**DE QUALITÉ**



**Ce livret a été rédigé  
par un groupe de travail  
coordonné par Laurent  
Levard, agro-économiste et  
Ève Saymard, agronome.**

**Il complète *l'Avenir en commun*,  
le programme de la France  
insoumise et de son candidat  
Jean-Luc Mélenchon.**

UNE  
**AGRICULTURE**  
*Ecologique*  
— & —  
*Paysanne*

POUR UNE  
**ALIMENTATION**  
DE **QUALITÉ**

## Sommaire

- 1 • Notre constat : l'agriculture productiviste détruit tout ..... 5**
- 2 • Notre projet : une agriculture écologique et paysanne pour une alimentation de qualité ..... 9**
- 3 • Des champs à nos assiettes, changer de modèle! ..... 15**
  - 1. Planifier et réaliser la transition écologique de l'agriculture
  - 2. Bien manger: un droit pour tous!
  - 3. Mieux rémunérer les producteurs.
  - 4. Bien vivre en milieu rural
  - 5. Garantir l'accès à la terre
  - 6. Non à l'artificialisation des terres!
  - 7. Dans l'agriculture aussi, faire la révolution citoyenne !
  - 8. Assurer la sécurité alimentaire au niveau international et la transition écologique des agricultures
- 4 • Ce qu'en dit l'Avenir en Commun ..... 33**

Notre constat

# L'agriculture productiviste détruit tout

**L'agriculture fournit l'essentiel de notre alimentation.**

**Or le modèle agricole actuel détruit tout: l'écosystème, la santé des consommateurs et celle des paysans.**

Les maux sont connus : soumission au libre-marché et au libre-échange, ultra-spécialisation, gigantisme agricole, pesticides chimiques.

L'ensemble du système agricole et alimentaire est responsable de près de la moitié du réchauffement climatique global du fait des gaz à effet de serre qu'il génère, contribue à la déforestation, repose sur l'utilisation de ressources non-renouvelables, contamine l'environnement et les hommes et contribue à la destruction des sols et de la biodiversité.

Près d'un milliard de personnes dans le monde souffrent de la faim, alors que la malbouffe et l'obésité progressent. À terme, ce système met à mal notre capacité à nourrir l'Humanité.

# Produire écologique pour bien manger !

**En France**, l'agriculture génère des centaines de milliers d'emplois directs et indirects, participe à l'aménagement et à la dynamisation des territoires ruraux et préserve une grande partie de notre patrimoine naturel (sols, végétation, rivières). Cependant, le modèle agricole productiviste actuel et le système alimentaire qui l'accompagne **ne répondent plus à l'intérêt général**, que ce soit sur les plans économique, social, écologique ou de santé publique.

La production agricole se concentre dans un **nombre de plus en plus réduit d'exploitations**. Alors que le pays connaît un chômage de masse, plus de la moitié des exploitations et des emplois agricoles ont disparu en 25 ans.

La libéralisation des marchés, la baisse des prix payés aux producteurs et la captation d'une grande partie de la valeur ajoutée par les firmes de l'amont et de l'aval engagent les agriculteurs dans une folle « **course à la compétitivité** ». Les plus grandes exploitations s'agrandissent encore davantage en acquérant les terres de ceux qui ont été exclus. Un processus de financiarisation de l'agriculture s'est engagé depuis une dizaine d'années avec la multiplication du nombre d'exploitations sous forme sociétales et des investissements de holdings financières. La spécialisation régionale dans la production de matières premières agricoles à bas prix, l'utilisation intensive de moyens de production et l'abandon progressif de secteurs exigeants en travail comme celui des fruits et légumes ont conduit à une diminution de la valeur ajoutée agricole de la France depuis vingt ans et de son autonomie alimentaire.

**La majorité des agriculteurs sont victimes de ce modèle.** Bon nombre d'entre eux s'endettent, connaissent la précarité et cessent leur métier. Certains sont si dévastés qu'il y a trois fois plus de suicides chez les agriculteurs que dans le reste de la population. De nombreux jeunes renoncent à s'installer du fait de la difficulté d'accéder au foncier, du montant des investissements nécessaires, des perspectives incertaines de revenu et de l'absence de soutien public. Nous assistons à une situation absurde de « paysans sans terres » sur notre territoire, alors que le chômage atteint des records.

Ce modèle constitue **un danger pour la santé des travailleurs de l'agriculture et de la population**. Il constitue aussi **une impasse écologique**: responsable de la pollution de l'environnement et de la contamination des aliments par l'usage de pesticides, d'engrais azotés et par le recours aux hormones. Il détruit la fertilité des sols, les habitats naturels et la biodiversité. Basé sur un usage massif de ressources non-renouvelables, il **contribue largement au dérèglement climatique** par son utilisation d'énergie fossile pour la synthèse des engrais et par ses émissions de protoxyde d'azote et de méthane. Il contribue à **l'appauvrissement des territoires ruraux**.

Conséquence supplémentaire d'un modèle agricole déconnecté de l'intérêt général, **l'alimentation** d'une grande partie de la population est **déséquilibrée** du point de vue nutritionnel; surpoids, obésité, cancers et allergies deviennent de véritables questions de santé publique, notamment chez les catégories sociales les plus défavorisées. Elle repose trop souvent sur la consommation de produits de faible qualité, contenant en outre des **pesticides et additifs alimentaires dangereux pour la santé**. Le système alimentaire, dominé par une logique d'accumulation du capital, pousse à la **surconsommation** de certains produits et génère une quantité considérable de **gaspillages**, que ce soit en produits alimentaires et en emballages. Ce modèle productiviste détruit tout!

**La politique agricole commune (PAC) ne permet plus la régulation des marchés**, comme le montre la fin des quotas laitiers et sucriers. Les subventions restent **dépendantes de la taille des exploitations**, ce qui favorise les plus grandes et accélère l'expansion d'une agriculture productiviste. Les traités européens poussent à l'internationalisation de l'agriculture et imposent le libre-échange. En France, le renoncement à la politique des structures et la faiblesse de la politique foncière favorisent aussi la concentration de la production. Dans le même temps, **le foncier agricole est rongé par l'urbanisation**, essentiellement sur les meilleures terres, ce qui constitue une menace pour la sécurité alimentaire de long terme.

Face à ce modèle, de multiples initiatives d'agriculture paysanne de qualité, d'agriculture biologique et de circuits courts de proximité se développent. Elles montrent que **d'autres formes d'agriculture tournées vers l'intérêt général sont possibles**. L'« agro-écologie » telle que prônée par le gouvernement sortant ne remet pas en cause la concentration de la production et le productivisme agricole. Il promeut une **agriculture duale** avec, d'un côté une grande agriculture productiviste censée être « compétitive » sur le marché mondial, et, de l'autre, une agriculture de niche, écologique et de qualité pour une minorité de consommateurs plus favorisés. En réalité, ces deux agricultures sont bien en compétition pour l'accès au foncier, aux marchés et aux subventions publiques. La première se développe en marginalisant la seconde.

La libéralisation menée par l'OMC et les accords de libre-échange **mettent en concurrence les agriculteurs des différentes régions du monde** alors que **les différences de productivité et de subventions agricoles sont gigantesques**. Nombre de paysanneries sont condamnées à la crise et ne peuvent assurer leur sécurité alimentaire. Elles sont parfois exclues de l'accès à la terre. La paysannerie est menacée par les stratégies des entreprises multinationales de mainmise sur les semences et d'accaparement de terres pour la production d'agro-carburants et d'autres cultures destinées à l'exportation. Les aides à l'agriculture des pays riches contribuent à des exportations à bas prix et à la crise de l'agriculture des pays du Sud. Les conséquences sont connues : pauvreté, exode rural et migrations.

# Une agriculture écologique et paysanne pour une alimentation de qualité

# Un projet agricole et alimentaire d'intérêt général:

- d'une **agriculture écologique et paysanne**, répondant à **l'intérêt général** et reposant sur **un nouveau pacte** entre les agriculteurs et l'ensemble de la société ;
- d'un **système alimentaire durable** garantissant le droit de toutes et tous à une alimentation de qualité.

**L'agriculture écologique** que nous prôtons se donne pour objectifs :

- ☞ la production **pour toutes et tous** de produits agricoles **nutritifs et sans résidus nocifs** en quantité suffisante pour nourrir l'humanité ;
- ☞ le respect de la **santé** des agriculteurs, des salariés de l'agriculture et de la population ;
- ☞ la reconnaissance du droit des agriculteurs et des salariés de l'agriculture de **vivre dignement de leur travail** ;
- ☞ la neutralité à terme en matière **d'émissions de gaz à effet de serre** (en tenant compte des émissions importées) ;
- ☞ des exploitations agricoles plus **économes** et **autonomes** ;
- ☞ **l'absence de contamination** de l'environnement ;
- ☞ la dynamisation des **territoires ruraux** ;
- ☞ le respect du **bien-être des animaux d'élevage**.

**Elle est basée sur :**

- ☞ la **réintégration dans chaque territoire** de la **production fourragère**, des **productions végétales** et des **activités d'élevage**, mettant ainsi fin à l'actuelle sur-spécialisation des territoires et à la dépendance en protéines végétales importées, tout en favorisant l'adaptation de l'agriculture au changement climatique ;
- ☞ la conversion progressive de l'ensemble de l'agriculture aux **principes de l'agriculture écologique et biologique** (notamment l'absence de pesticides, d'engrais de synthèse et d'OGM) ;
- ☞ la reconnaissance du **service de gestion de l'environnement** rendu par les paysans et que doit rémunérer la société ;

- ☞ l'intégration d'une plus grande **agro-biodiversité** au sein des systèmes de production agricole et des territoires ruraux ;
- ☞ le développement de **l'agroforesterie** ;
- ☞ **l'évolution des modes de production d'élevage** en vue de la **neutralité en matière d'émissions de gaz à effet de serre**, notamment au moyen de systèmes herbagers ;
- ☞ la relocalisation de **productions actuellement sacrifiées** (notamment les fruits et légumes) sur le territoire national ;
- ☞ la relocalisation de la production au plus près des lieux de consommation au moyen de **circuits de proximité** et le **développement des circuits courts** pour limiter les intermédiaires.

Il s'agit d'une **agriculture paysanne**, avec des fermes à taille humaine, car c'est la forme d'agriculture la plus à même de mettre en place cette agriculture écologique et de faire vivre les territoires ruraux. Cette agriculture est pratiquée par des paysans s'étant approprié un métier rénové, libérés de l'angoisse des fluctuations de prix, des échéances de remboursements d'emprunts et de la menace de faillite ; des paysans vivant, tout comme les salariés agricoles et de l'agroalimentaire, dignement de leur travail et bénéficiant de conditions de travail qui garantissent leur intégrité physique, y compris grâce à des innovations sociales et techniques.

Cette agriculture requiert davantage de travail. Elle s'accompagne aussi d'une reconquête de l'autonomie alimentaire au moyen du développement de productions de qualité pour le marché intérieur. C'est pourquoi notre objectif est la **création de 300 000 nouveaux emplois** à l'horizon de 10 ans, grâce à l'installation de nouveaux paysans et salariés agricoles, issus de tous les milieux.

Pour permettre la transition écologique de l'agriculture, la paysannerie doit bénéficier :

- ☞ de prix agricoles rémunérateurs, stables et protégés des aléas du marché mondial dans le cadre d'une souveraineté alimentaire retrouvée. Il s'agit de sortir de l'aberration actuelle où, du fait de la libéralisation, les prix sont insuffisants pour rémunérer le travail agricole et doivent être en partie remplacés par des subventions.

- ☞ d'une insertion harmonieuse dans des filières de production permettant un juste partage de la valeur ajoutée et construites autour d'objectifs communs d'offre de produits écologiques de qualité.
- ☞ d'une refonte en profondeur des transferts d'argent public à l'agriculture.
- ☞ de dispositifs adaptés d'accès au foncier permettant la viabilité des petites exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs.
- ☞ d'une valorisation du métier d'agriculteur, de conditions de vie attractives, du développement de démarches collectives et de coopération et de véritables possibilités de socialisation en milieu rural.
- ☞ de services techniques, de formation et de recherche adaptés à la transition et impliquant pleinement les paysans dans leur fonctionnement.
- ☞ Notre projet vise par ailleurs à protéger le foncier agricole et naturel en diminuant par dix le rythme annuel d'artificialisation des terres (de 60.000 à 6.000 hectares par an).

Notre système alimentaire doit permettre :

- ☞ l'offre de produits alimentaires de qualité pour toutes et tous (qualité gustative, nutritionnelle, absence de risques pour la santé) ;
- ☞ une évolution vers des filières et modes de consommation écologiquement durables ;
- ☞ **l'information et la formation nutritionnelle** des citoyens ;
- ☞ la fin des processus de sur-conditionnement et de gaspillage des produits alimentaires.

**Au niveau international**, notre projet est de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale, à la protection et au développement des paysanneries et à la transition écologique de l'agriculture et des systèmes alimentaires. Il implique d'affirmer le principe de souveraineté alimentaire des paysans, des États et des régions et de cesser d'utiliser le soutien que nous apportons à notre propre agriculture pour pratiquer du dumping sur les marchés mondiaux, de réguler les marchés agricoles et les marchés fonciers et d'orienter notre politique de coopération en fonction de ces objectifs. Notre projet vise notamment à contribuer à permettre aux paysanneries du Sud de ne pas avoir à fuir leurs territoires et leurs pays.



UNE  
**AGRICULTURE**

*Ecologique*

*&*

*Paysanne*

POUR UNE  
**ALIMENTATION  
DE QUALITÉ**

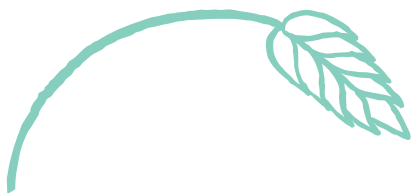
**Des champs  
à nos assiettes,  
changer de  
modèle!**



## **L**es huit priorités qui suivent impliquent une refondation de la PAC et des politiques européennes en matière commerciale et de concurrence.

Dans le cadre **d'un plan A et du mandat de l'Assemblée nationale**, ces propositions seront portées au niveau de l'Union européenne, notamment dans le cadre des négociations pour la PAC 2020. Certaines de ces mesures constituent des lignes rouges et seront appliquées quoi qu'il en soit (prix minimum et révision du droit de la concurrence, incompatibles avec les accords de libre-échange).

Si les négociations échouent ou si le peuple français décide **par référendum** d'appliquer le **plan B**, nos propositions seraient mises en œuvre à un niveau national ou pluri-national redéfini.



# **1 Planifier et réaliser la transition écologique de l'agriculture**

Nous mettrons en œuvre un plan national visant à **accompagner l'ensemble des agriculteurs** dans la transition écologique de l'agriculture.

Il est basé sur :

- **L'arrêt des projets de fermes-usines.**
- **Une loi planifiant la transition écologique de l'agriculture** avec un calendrier de la transition sur dix ans, précisant les objectifs intermédiaires à atteindre.
- **L'abandon des objectifs d'intégration d'agrocarburants et des mesures d'incitation.** À terme, il s'agit d'interdire les agrocarburants qui entrent en compétition avec les usages alimentaires, sauf pour l'autonomie de la ferme elle-même.
- **L'interdiction des pesticides les plus dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement**, et notamment les néonicotinoïdes, les **herbicides à base de glyphosate**, des « **OGM cachés** » échappant à l'actuelle législation sur les OGM (outre le maintien de l'interdiction des autres cultures d'OGM), le dépôt de **brevets sur le vivant**, et l'utilisation des produits issus des **nanotechnologies**.
- Le **soutien financier à la transition** vers des systèmes d'agriculture écologique en contribuant aux coûts de la transition et en rémunérant les productions spécifiques : agriculture biologique, diversification des rotations, production de protéines végétales, réintégration agriculture / élevage, agroforesterie, implantation de haies, désintensification des systèmes d'élevage et leur évolution en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, autonomie fourragère des exploitations, réduction des intrants.
- La diminution progressive des **apports maximums autorisés d'intrants chimiques** (pesticides et engrais) et leur taxation croissante au cours du temps ; la taxation de l'eau d'irrigation tenant compte du type de bassin de captage et des autres usages.
- La redéfinition des normes d'élevage (densité, aire de pâturage) en vue **du respect de la condition de vie des animaux d'élevage** ; l'amélioration et l'application effective de la réglementation sur les conditions d'abattage, afin de limiter au maximum la souffrance animale et de rendre possible l'abattage à la ferme.

- Un plan de **relocalisation des productions alimentaires** dans les **Outre-mer** permettant d'améliorer le degré d'autosuffisance alimentaire en soutenant le développement d'une agriculture paysanne et des filières de transformation agro-alimentaire locales.
- La mise en œuvre de **plans biodiversité** territoriaux.
- La mise en place de **l'interdiction de la commercialisation de produits OGM**, y compris des « **OGM cachés** », c'est-à-dire des variétés rendues tolérantes aux herbicides, obtenues par mutagenèse et qui échappent donc actuellement à la législation OGM.
- L'incitation à la **production à petite échelle de bois-énergie** (forêt entretenue, agroforesterie, etc.) et de **biogaz d'origine agricole** à partir de sous-produits végétaux et animaux et sans compétition avec les cultures alimentaires.
- **L'accompagnement** technique, socio-économique et financier, la **formation** initiale et continue des agriculteurs et l'animation de **groupes d'expérimentation** associant agriculteurs, organismes de développement et recherche, en s'appuyant notamment sur les structures existantes (CIVAM, RAD, etc.).
- Recentrage de la **recherche agronomique** en fonction des objectifs de la transition écologique de l'agriculture ; encouragement des dispositifs de recherche-action impliquant la participation active des agriculteurs.
- Adaptation des formations dispensées dans **l'enseignement agricole** aux nécessités de la transition écologique de l'agriculture et du système alimentaire. La possibilité d'accès au bac professionnel en 4 ans sera rétablie. Les filières professionnelles seront mises en valeur et la formation continue des agriculteurs et salariés. Le système national d'enseignement garantira l'égalité de traitement de tous sur l'ensemble du territoire. Les établissements publics de formation agricole seront renforcés dans leurs missions de service public. Ils participeront à l'animation des territoires, seront parties prenantes des expérimentations pour la transition écologique et seront libérés du poids des lobbys.



# 2 Bien manger: un droit pour tous!

- **Défense intransigeante et extension des appellations d'origine** dans le cadre du protectionnisme solidaire et de la sortie des traités européens.
- Loi de mise en place de **plans alimentaires développés dans les territoires**:
  - ⌘ Soutenus financièrement, ceux-ci seront mis en place avec des acteurs locaux et incluront une éducation à l'alimentation, la création d'abattoirs et d'unités de transformation et la revalorisation des lieux de distribution garant d'une transparence et ouverts à tous : marchés d'intérêt national, marchés de gros et marchés de plein vent.
  - ⌘ Soutenus politiquement dans un cadre national d'appui, réglementaire (révisions des normes, étiquetage, labels) et financier à la mise en place de **filières durables et de qualité**, notamment les **filières de proximité**.
- **Calendrier de transition au 100 % bio des structures publiques sur cinq ans** et soutien à l'acquisition par les structures de **restauration collective publiques ou privées** de produits biologiques issus de filières de proximité.
- Redéfinition des menus en restauration collective et sensibilisation des citoyens à une **consommation plus équilibrée**, intégrant davantage de céréales, de protéines végétales, de fruits et de légumes, moins carnée et respectant le cycle des saisons.
- Mise en place, sans interférence des lobbys de l'agroalimentaire, d'un **système d'information clair des consommateurs** sur le contenu et la qualité des aliments sur l'ensemble des emballages.
- Plan de réduction de 50 % du **gaspillage alimentaire** sur trois ans et de **recyclage** de 100% des produits d'emballage.

# 3 Mieux rémunérer les producteurs

- Mise en place, pour certaines productions, de **prix minimums aux producteurs et de taxes à l'importation**. Ces taxes seront appliquées, si besoin, afin de ne pas créer de distorsions de concurrence entre les produits français et les produits importés de pays où les niveaux de rémunération du travail seraient inférieurs. Par la suite, seront également mis en place des « **coefficients multiplicateurs**<sup>1</sup> » maximum, après concertation des organismes interprofessionnels, en vue de garantir une juste rémunération des producteurs (et notamment éviter les ventes à pertes) et de limiter les phénomènes de captation de la valeur ajoutée des intermédiaires et de la grande distribution.
- Instauration, pour certains produits, de dispositifs de **protection et de régulation des marchés agricoles**, incluant une protection éventuelle vis-à-vis des importations, des dispositifs flexibles de maîtrise des productions (quotas laitiers et de têtes de bétail ; limitation des surfaces et rendements viticoles) et une garantie de prix minimum pour des volumes plafonnés par actif agricole.
- Application intégrale des **règles nationales de rémunération du travail** (y compris des cotisations sociales) à l'ensemble des salariés de l'agriculture et de l'agroalimentaire (abattoirs, etc.) travaillant en France pour éradiquer le dumping via le détachement de travailleurs.
- Création d'un **réseau de coopératives de consommateurs** en circuits courts et de proximité et **plan de développement des coopératives de producteurs**.
- Reconnaissance du droit des organisations de producteurs de **négocier collectivement les contrats avec l'aval** (volumes et prix de vente).
- **Financement** des priorités nationales en matière d'agriculture et d'alimentation, notamment au travers de la constitution d'un **pôle public bancaire**.

.....  
1. Le coefficient multiplicateur encadre le rapport entre le prix de vente au consommateur et le prix d'achat au producteur pour limiter les marges des intermédiaires (transformation, distribution etc.).



## METTRE L'ARGENT AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AGRICOLE

Dans le contexte d'une politique de prix agricoles rémunérateurs, **suppression du système actuel d'aides à l'hectare** et **recentrage des transferts publics à l'agriculture**, avec plafonnement global à l'actif, sous forme de :

- ❧ subventions destinées à **compenser les investissements et autres coûts** générés par la transition écologique de l'agriculture ;
- ❧ rémunération de **services spécifiques** fournis à la société par l'agriculture écologique (gestion des territoires, préservation de l'environnement et du potentiel productif naturel, contribution à la neutralité carbone de l'économie) ;
- ❧ soutien au revenu des exploitations agricoles situées en **zones défavorisées** (montagnes et zones sèches) ;
- ❧ soutien à **l'installation** de nouveaux agriculteurs ;
- ❧ soutien aux **réseaux d'appui à la transition écologique** ;
- ❧ soutien à la **transition du système alimentaire**, y compris via des dotations à la restauration collective.

Les procédures pour le versement des rémunérations et des soutiens devront garantir leur accessibilité effective à tous les bénéficiaires potentiels.



# 4 Bien vivre en milieu rural

- Revalorisation des **retraites agricoles** au minimum au niveau du SMIC pour une carrière complète, avec un objectif de convergence avec le régime général, afin d'enrayer la précarité en milieu rural.
- Préservation et développement des **services publics en milieu rural**.

Accès de tous les actifs agricoles non-salariés au **statut d'agriculteur** et à une véritable protection sociale. Mise en place d'un soutien aux **mécanismes d'entraide** et de remplacement des agriculteurs afin de reconnaître le droit à des congés.

- Amélioration du **statut des salariés** de l'agriculture et de l'agroalimentaire à travers la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail.
- Priorité donnée aux **investissements collectifs** de matériel agricole permettant d'éviter le surinvestissement et attention particulière portée aux investissements visant une amélioration des conditions de travail.
- Dispositifs adaptés de **transmission des exploitations agricoles** permettant l'installation de jeunes à un coût abordable.
- Maîtrise et contrôle des **populations de loups et d'ours** de façon à sauvegarder les systèmes pastoraux tout en adaptant ces derniers à la présence de telles populations grâce à une meilleure rémunération des produits d'élevage et à un soutien public.
- Soutien à la **restauration du bâti ancien** et à la construction en matériaux renouvelables.

# 5 Garantir l'accès à la terre

- Création d'**Établissements Publics Fonciers Ruraux (EPFR)**, refondant et élargissant les missions des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), au service d'une plus grande cohérence entre les divers instruments, d'une politique favorable au développement de l'agriculture écologique et paysanne et de la baisse du prix du foncier.
- Mise sous condition stricte d'une **surface maximale par actif agricole lors des nouvelles autorisations d'exploiter** lors d'un projet d'installation, d'agrandissement par location, d'achat de terres ou de transferts de parts d'une société. Cette politique de contrôle des structures vise à favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, la création de nouvelles exploitations et la consolidation des plus petites et à permettre la déconcentration de la production agricole. Elle repose sur la définition d'une surface maximale d'exploitation par actif agricole (exemple : 80 hectares par actif en céréaliculture), quel que soit le type d'exploitation (individuelle, GAEC, société). Celle-ci s'applique par agriculteur et par salarié, avec au plus 2 salariés pour un agriculteur (et davantage dans le cas de productions très intensives en travail).
- Politique de **préemption**, avec révision de prix, des terres mises en vente par les EPFR. Cela favorisera l'installation de jeunes agriculteurs, la création de nouvelles fermes et la consolidation des plus petites, notamment pour la mise en place de systèmes d'agriculture écologique et de filières de proximité. La préemption s'étend aux parts de société en cas de vente ou de cession, ou encore lors du démantèlement d'une société.
- La **capacité et la durée de stockage** du foncier des EPFR sont accrues par rapport aux actuelles SAFER afin de favoriser les opérations de location-vente. Pour cela, les moyens financiers des EPFR sont augmentés grâce à une affectation d'une part des taxes locales.
- Abrogation du support légal au « **pas de porte** » (fonds agricole) et obligation pour les propriétaires non-exploitants de **mettre en location**.

# 6 Non à l'artificialisation des terres!

- Mise en place d'un **plan de protection généralisée du foncier agricole, forestier et naturel**, s'inspirant de la loi « littoral », en vue de réduire de 90 % le processus actuel d'artificialisation des terres agricoles, de libérer les élus locaux des pressions exercées en vue d'une telle artificialisation et de stopper la spéculation sur les terres agricoles urbanisables :
- Définition d'un cadre de protection généralisée des espaces agricoles et naturels avec pour **règle générale** l'interdiction de l'artificialisation et de l'urbanisation des espaces agricoles et naturels.
- Des **exceptions** à cette règle générale peuvent être décidées par des Commissions départementales de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) (comme c'est le cas actuellement dans les DOM), sur proposition de collectivités locales ou de l'Etat.
- Les décisions des CDPENAF répondent à des **critères arrêtés nationalement** et justifiant une déclaration d'utilité publique des terrains en question. Ces critères sont les suivants : a) nécessité d'infrastructures publiques, économiques ou de construction de logements ; b) impossibilité de réaliser de tels travaux sur les espaces urbains existants dans la commune ou dans la région ; c) impossibilité et/ou non-pertinence de réaliser les travaux sur des terres peu fertiles (roches, pentes, etc.).
- Dans ces différents cas, **les plus-values éventuelles** sur les terres devenues urbanisables sont taxées à 90 %, la somme étant affectée à l'Etablissement Public Foncier Rural.
- La protection du foncier agricole s'étend aux **bâtiments agricoles** et aux **bâtiments d'habitation** de l'agriculteur.



# 7 Dans l'agriculture aussi, faire la révolution citoyenne!

**Nous devons garantir la représentation de l'intérêt général et la reconnaissance de la diversité des acteurs.** La mise en œuvre de nos propositions implique de **mettre fin à la cogestion de la politique agricole** avec certaines organisations syndicales et de s'appuyer sur des instances de pilotage qui reflètent la **diversité des acteurs**.

- Redéfinition des **missions** et de la **gouvernance de l'INRA, des Chambres d'agriculture et des instituts techniques**.
- La mission des **chambres d'agriculture** et des **instituts techniques** devient exclusivement une mission de service public au service de la transition écologique de l'agriculture. Afin d'en faire un outil efficace, leur gouvernance est revue et la représentation d'une diversité d'acteurs garantie : agriculteurs (système de représentation proportionnelle à tous les niveaux), salariés agricoles, propriétaires, collectivités territoriales, associations de défense de l'environnement et des consommateurs. L'Etat vérifie et est garant de la mise en œuvre des missions de service public.
- Libération de la **recherche agronomique** du poids des lobbys privés, au moyen d'un financement public à 100 % des activités de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), des universités et autres institutions publiques de recherche travaillant dans le domaine agricole (IRSTEA, IRD, etc.). Cela se traduit également par une augmentation de leurs dotations, une résorption de la précarité en leur sein, une modification de la composition de leur conseil d'administration et des nouvelles orientations reflétées par la lettre de mission de leur président.
- Un **service public vétérinaire et phytosanitaire** est créé sur le modèle des centres de santé municipaux, indépendant des lobbys pharmaceutiques, renforçant les approches préventives et permettant aux agriculteurs d'accéder à des soins vétérinaires et à des conseils phytosanitaires de qualité à des tarifs abordables.



# 8 Assurer la sécurité alimentaire au niveau international et la transition écologique des agricultures

- **Instaurer le protectionnisme solidaire et mettre en échec des accords de libre-échange en cours de négociation** : faire obstacle – au besoin par l'usage du droit de veto – à la conclusion du **cycle de Doha de l'OMC**, à la signature des **accords de libre-échange** (TAFTA avec les Etats-Unis, CETA avec le Canada et accords de partenariat économique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) négociés par l'Europe et **aux pressions exercées sur les pays du Sud** pour libéraliser leurs marchés (FMI, Banque Mondiale, conditionnalités de l'aide au développement).
- **Sortir des traités européens et exiger la refondation de la politique agricole commune** pour en finir avec le libre-échange généralisé, la course au gigantisme et à l'agro-business, et le dumping fiscal et social à l'intérieur de l'Union européenne.
- Réforme de la FAO, organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation, pour promouvoir une **organisation de l'agriculture** dans le cadre des Nations-Unies afin de soutenir le développement de marchés régionaux, de freiner la spéculation financière sur les produits agricoles, de réguler les marchés mondiaux au moyen notamment de stocks régulateurs, de favoriser la relocalisation et la transition agro-écologique de l'agriculture et de combattre les processus d'accaparement de terres.
- **Soutien financier au Programme Alimentaire Mondial de l'ONU et augmentation de l'aide publique française au développement** à hauteur de 0,7% du PIB.
- Construire une **alliance stratégique** avec les pays engagés dans la défense de la souveraineté alimentaire et de l'agriculture paysanne et **promouvoir des accords de solidarité et de coopération** respectueux du droit à la souveraineté alimentaire.

- Défendre le principe de la **non-brevetabilité du vivant**, y compris pour les OGM et toutes les plantes et animaux issus de techniques de manipulation du génome (« OGM cachés ») et création d'un mécanisme juridique international de protection des ressources génétiques, de reconnaissance du droit des paysans à les utiliser librement et de lutte contre la biopiraterie.
- Contribuer à une convention internationale sur **les droits des paysans et autres travailleurs ruraux** dans le cadre des Nations-Unies.
- Généraliser au terme de cinq ans, et par le biais d'une norme d'importation spécifique, des importations de produits issus du **commerce équitable** (garantissant notamment un prix minimum aux produits issus de l'agriculture paysanne) pour tous les produits agricoles concernés.
- Interdire aux entreprises opérant en territoire français d'être liées à des **processus d'accaparement de terres et de déforestation** dans le monde.
- Favoriser les **accords de coopération** avec les Etats et les collectivités territoriales mettant en œuvre des politiques de souveraineté alimentaire, de défense et de soutien à l'agriculture paysanne (réformes agraires et mise en œuvre des directives sur le foncier, notamment), de transition écologique de l'agriculture, ainsi que de soutien aux organisations paysannes et acteurs de la société partageant de tels objectifs.
- Mettre en œuvre une **politique agricole cohérente** portant l'objectif de souveraineté alimentaire par une production centrée sur les besoins du marché intérieur, par la protection dudit marché, par l'interdiction d'utiliser directement ou indirectement des aides pour exporter à prix de dumping, par l'arrêt des importations d'agrocarburants et de l'essentiel des matières premières de l'alimentation animale.



# CE QU'EN DIT L'AVENIR EN COMMUN

## AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Dans le cadre du plan A face à l'Union Européenne, refonder la politique agricole commune pour garantir l'autosuffisance alimentaire, la relocalisation et l'agriculture écologique et paysanne.
- Réformer la FAO (Organisation de l'ONU pour l'agriculture et l'alimentation), pour favoriser la souveraineté alimentaire, la régulation des marchés mondiaux et la conversion écologique de l'agriculture.
- Éviter aux migrants de devoir fuir leur pays et mettre fin aux accords commerciaux inégaux qui déstabilisent des pays entiers, détruisent les agricultures locales et empêchent le codéveloppement.





## AU NIVEAU NATIONAL

- Engager la réforme agricole pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs en limitant la concentration des terres et la course à l'agrandissement et créer 300 000 emplois agricoles grâce à des prix rémunérateurs et une refonte de la PAC.
- Stopper les projets de fermes usines.
- Développer l'agriculture biologique, proscrire les pesticides chimiques, instaurer une agriculture diversifiée et écologique (polyculture-élevage, permaculture, etc.) et promouvoir les arbres fruitiers dans les espaces publics.
- Favoriser les circuits de proximité, la vente directe, la transformation sur place et plafonner les marges de la grande distribution par un coefficient multiplicateur limité pour garantir des prix rémunérateurs aux producteurs et interdire les ventes à perte pour les agriculteurs.
- Refuser les OGM, bannir les pesticides nuisibles, en commençant par une interdiction immédiate des plus dangereux (glyphosate, néonicotinoïdes, etc.).
- Sanctuariser le foncier agricole et naturel et lutter contre l'artificialisation des sols.
- Généraliser les fermes pédagogiques pour la sensibilisation à cause écologique et l'éveil à la Nature.
- Imposer l'objectif d'une alimentation 100 % biologique locale dans la restauration collective.
- Réduire la part des protéines carnées dans l'alimentation au profit des protéines végétales.
- Favoriser un développement endogène dans les Outre-mer en rupture avec le modèle actuel d'économie de comptoir pour atteindre l'autosuffisance alimentaire en soutenant le développement d'une agriculture paysanne et des filières de transformation agro-alimentaire locales.



# Une agriculture écologique et paysanne pour une alimentation de qualité



Les livrets de la **France insoumise** complètent ***l'Avenir en commun***, le programme de la France insoumise et de son candidat **Jean-Luc Mélenchon**.

*L'Avenir en commun* n'a de sens que si nous le construisons ensemble au cours d'un processus collectif de débats.

La collection des «livrets de la France insoumise» offre cet espace d'échanges pour enrichir le programme en continu. Les livrets abordent une variété de sujets qui donneront à la France son nouveau visage et l'inscriront différemment dans le monde. On peut gouverner autrement le pays si l'on se tourne vers le peuple.

Chaque livret expose les enjeux du sujet et dessine les perspectives d'une révolution citoyenne dont notre pays a tant besoin. Chaque livret présente aussi les mesures nécessaires pour y arriver. Le tout sera à chaque fois le fruit d'un travail collectif et coordonné.

Le programme *l'Avenir en commun* est élaboré sous la direction de Charlotte Girard, juriste et Jacques Généreux, économiste. La collection des «livrets de la France insoumise» est coordonnée par Laurent Levard, agro-économiste et Danièle Obono, chercheuse en anthropologie sociale.



Retrouvez toutes les informations  
sur le programme *l'Avenir en commun*  
sur [www.jlm2017.fr](http://www.jlm2017.fr)